

Le présent document doit impérativement accompagner votre bulletin personnel d'inscription.

-1) Paiement de mon voyage

Je reconnais que le voyage, ou séjour, est à payer intégralement à l'inscription, en un ou plusieurs chèques

Et qu'aucun remboursement d'acompte ne sera effectué par GMFT après confirmation de l'inscription

Je joins à mon bulletin d'inscription le règlement total :

- Soit Un chèque correspondant à la totalité de la facture et qui sera encaissé 2 mois avant le départ.
- Soit en 3 chèques et qui seront remis à l'encaissement chaque milieu de mois précédant le départ (aout, octobre et décembre 2025.
(montants précisés sur bulletin d'inscription)

Je déclare avoir pris connaissance qu'en cas de non-participation à ce voyage, les règlements restent acquis à GMFT puisqu'ils ont été versés au voyageur lors de l'achat de la prestation. **Sauf désistement exceptionnel et motivé (Voir conditions d'annulation ci-après) :**

-2) Conditions d'annulation

L'inscription à un voyage est un acte ferme et définitif.

Je reconnais que par mon inscription je m'engage à en acquitter le prix, à en accepter les clauses et à y participer.

Je reconnais que les seules raisons permettant d'annuler ce voyage sont celles couvertes par le contrat d'assurance Groupama Cohésion Arcange souscrit par Générations Mouvement Fédération Nationale.

Je bénéficie de ce contrat par l'acquisition de ma carte d'adhésion à GMFT qui me permet de bénéficier des droits d'annulation ou de rapatriement, sans avoir besoin de souscrire un contrat par ailleurs, si mon annulation répond aux critères exigés par notre compagnie d'assurance Mutuaide (**y compris les risques liés à la pandémie**).

Garanties liées à mon voyage 😞 à lire impérativement !!

L'assistance voyage de groupe me permet :

- mon rapatriement si je tombe gravement malade pendant mon voyage ou accidenté.
- le remboursement **d'une partie du prix payé** (détail ci-dessous) en cas d'annulation de mon voyage en cas de maladie grave, d'accident, d'hospitalisation ou de décès.

MAIS en aucun cas une annulation faisant suite à un simple changement d'avis de ma part, hors clauses ci-dessus rappelées, n'est assurable.

La décision de la prise en compte de votre demande est laissée à la stricte appréciation de l'assureur et ne dépend en aucun cas de Générations Mouvement, par ailleurs en cas de règlement de sinistres, **une franchise restera à votre charge : de 25% si l'annulation intervient entre 30 et 60 jours avant le départ ; et de 50% si la demande d'annulation intervient moins de 30 jours avant le départ !**

Si le sinistre intervient : Je reconnais que la déclaration de sinistre doit être faite dès que le risque apparaît, cette déclaration entraînant l'ouverture d'un dossier référencé par l'assurance et de mes droits. Et Je m'engage à transmettre dans ce cas la totalité des pièces mentionnées ci-dessous à GMFT qui les transmettra à Mutuaide :

- Le Questionnaire médical de l'assureur dûment rempli dès réception
- Une copie recto-verso de ma carte d'adhésion GMFT.
- De son côté, GMFT joindra au dossier l'attestation par lequel mon voyage a fait l'objet d'une déclaration de la contribution voyage GM et intégralement payée.

Nous soussignés,

Nom : Prénoms.....

Demeurons :

.....

Déclarons avoir pris connaissance des termes de l'Annexe ci-dessus concernant l'inscription à un voyage organisé par GMFT et y souscrire intégralement.

Fait à **le**

Signatures : (précédées de la mention « lu et approuvé, bon pour accord ») :